

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE



DATE DE CONVOCATION
17/09/2025

SEANCE DU
29/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 11
VOTANTS : 11

N° 023-2025A

OBJET :

Remboursement des usagers ayant
annulé leur participation voyage
séniors 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville d'HOUDAIN
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly,
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Amélie Przybyla, Mme Cathy Boez, Mr Bernard Maisnil, Mr Gilbert Voiron.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Madame la Présidente ou sa représentante informe l'assemblée que plusieurs participants ont transmis un certificat médical attestant que leur état de santé ne leur permet pas d'effectuer un long trajet.

Étant donné que le règlement a déjà été effectué dans sa totalité, il est proposé à l'assemblée de procéder à son remboursement.

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente ou sa représentante à procéder aux remboursements de la totalité des montants encaissés par la trésorerie, pour les sommes suivantes : 649,16€ à Madame Thérèse Hanczewski, 740,07€ à Mme Catherine Duc, 874,32 € à Monsieur et Madame Hanart Alain.

Pour information, les annulations ont laissé place à de nouvelles réservations, le voyage est ainsi complet.

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE ;**

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu ;

A l'unanimité / A la majorité

DECIDE :

D'autoriser Madame la Présidente ou sa représentante à procéder aux remboursements des montants encaissés en trésorerie, les sommes sont les suivantes : 649,16€ à Madame Thérèse Hanczewski, 740,07€ à Mme Catherine Duc, 874,32 € à Monsieur et Madame Hanart Alain.

La vice-présidente

Marie-Thérèse Rojewski.

